Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Contamination « fortuite » des semences importées

Par Inf'OGM

Publié le 31/07/2002

La DGAL (Direction Générale de l'Alimentation - Ministère de l'Agriculture) a testé les semences importées sur le territoire français en vue d'y contrôler la « présence fortuite » d'OGM et de vérifier ainsi la cohérence entre le lot importé et son étiquetage. Résultats : sur les 447 prélèvements réalisés en 2002, 109 échantillons originaires de 5 pays étaient contaminés. « 63 échantillons ont révélé une présence d'un OGM autorisé à la mise en culture à un taux inférieur à 0,5% (seuil proposé par la Commission) ; 3 échantillons de semences présentent une teneur inférieure à 0,1% d'OGM avec une identification de l'événement Bt11 et ont donc pu être mises sur le marché ; 27 échantillons contiennent plusieurs événements autorisés à la mise en culture ou à la consommation à des teneurs inférieures à 0,5% pour les évènements autorisés à la mise en culture et inférieures à 0,1% pour Bt11. Par ailleurs, 14 échantillons nécessitent des analyses complémentaires pour identifier l'événement de transformation présent dans ces semences ; 2 échantillons présentent une teneur élevée en OGM autorisés à la mise en culture. Les semences concernées ont été consignées et seront refoulées vers le pays d'origine ». La Confédération paysanne a déclaré que ces résultats « confirment le caractère totalitaire de la technologie OGM ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-contamination-fortuite-des-semences-importees/